



Deux rapports viennent d'être publiés sur la pauvreté, les inégalités sociales et la réussite scolaire. Les conclusions sont sans appel sur les effets d'un système scolaire qui tend à renforcer les inégalités sociales dans notre société. Ces rapports publiés en plein débat sur l'avenir de l'École et concomitamment avec la sortie du décret d'application de la Loi de la refondation de l'École et de la République du 8 juillet 2013 permettent de mieux comprendre les effets qu'ont les inégalités sociales sur la réussite scolaire et, à l'inverse, les effets du système scolaire sur les inégalités économiques, sociales et culturelles en France.

Le premier rapport « [Grande pauvreté et réussite scolaire](#) [1] » remis par Jean-Paul DELAHAYE, Inspecteur général de l'Éducation Nationale pour la Ministre de l'Éducation Nationale insiste sur la nécessité de revoir le système scolaire qui a été construit pour créer de la sélection et donc de l'inégalité économique et sociale à l'issue de la scolarité. Les enfants issus d'un milieu pauvre ont ainsi des chances très faibles de pouvoir sortir de cette pauvreté et sont les potentiels exclus de demain. Le rapport vient appuyer les constats par des préconisations afin de rendre l'école plus solidaire et responsable à l'égard des milieux populaires. La conclusion appelle ainsi à un changement de paradigme au sein de l'Éducation Nationale :

« Faire réussir les enfants de milieu populaire nécessite de profondes transformations portées par une éthique de la solidarité et de la responsabilité, transformations non seulement pédagogiques, mais aussi sociales et culturelles car tout est lié.

(...)

Osons être inégalitaires en moyens pour être égalitaires en réussite et, au fatalisme, préférons la solidarité pour une école inclusive et la réussite de tous les élèves. »

Le rapport du CESE « [une école de la réussite pour tous](#) [2] » vient analyser les inégalités créées par le milieu scolaire et, en prenant appui sur des expériences de pédagogies alternatives, tente d'apporter des propositions a même d'apporter plus de réussite éducative, notamment pour les élèves des milieux populaires, qu'ils soient concernés par l'éducation prioritaire ou dans d'autres milieux qui pourraient être vecteurs d'échecs scolaires (notamment le milieu rural).

A l'occasion d'un séminaire avec les réseaux déconcentrés de l'Etat, Myriam El Khomri, Secrétaire d'Etat à la Politique de la ville rappelait, dans [un discours du 26 mai 2015](#) [3], les liens à établir entre l'éducation prioritaire et la Politique de la ville, maintenant que les géographies des deux politiques publiques sont arrêtées, en ces termes :

"Nous avons 80 % des REP et 99 % des REP + qui recouvrent les QPV. Là aussi, cela doit être traduit dans les contrats. Par ailleurs, je vous rappelle que les écoles qui accueillent des élèves défavorisés mais qui ne sont pas rattachés à un collège REP peuvent bénéficier d'un accompagnement particulier dans le cadre des conventions académiques de priorité éducative dont la durée est calquée sur celle des contrats de ville.

N'hésitez pas à prendre l'attache du recteur d'académie lorsque la situation des écoles le justifie. Dans le cadre de la nouvelle politique d'allocation des moyens annoncée à la fin de l'année dernière par la ministre de l'éducation nationale, ces écoles pourront donc bénéficier des dispositifs liés à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, du dispositif «plus de maîtres que de classes et elles continueront à avoir un nombre d'élèves par classe plus bas."

Il convient ainsi que les engagements obtenus au niveau national sur la mobilisation des politiques d'éducation soient bien déclinés dans les contrats de ville. Ces deux rapports et les propos de la Ministre viennent ainsi rappeler la nécessité d'une plus grande collaboration entre les services de l'Etat, de l'Education Nationale et les collectivités pour aller vers plus de réussite éducative.

Pour aller plus loin :

L'actualité de l'IREV sur les Réseaux d'éducation prioritaire en région : [Education prioritaire : 119 REP en Région](#) [4]

Informations sur la refondation de l'éducation prioritaire sur le port éducol : <http://eduscol.education.fr/cid47129/la-refondation-de-l-education-prioritaire.html> [5]

Type d'actualites: [Information générale](#) [6]

Dates: Jeudi 28 mai 2015 - 02:00

Thématiques: [Education](#) [7]

[Politique de la ville - DSU](#) [8]

Publié le 28 mai 2015

URL de la source (modifié le 29/05/2015 - 06:23): <https://www.irev.fr/actualites-0/publication-de-deux-rapports-sur-la-pauvrete-les-inegalites-sociales-et-la-reussite>

Liens

[1] http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/52/7/Rapport_IGEN-mai2015-grande_pauvrete_reussite_scolaire_421527.pdf

[2] <http://www.lecese.fr/travaux-publies/une-cole-de-la-r-ussite-pour-tous>

[3] http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/discours__journee_du_reseau_territorial_.pdf

[4] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/education-prioritaire-119-rep-r%C3%A9gion>

[5] <http://eduscol.education.fr/cid47129/la-refondation-de-l-education-prioritaire.html>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>